

De : [Benoit SEYS](#)
A : [Enquête publique PLUi](#)
Objet : Remarques sur le plan de zonage de Pont-Audemer
Date : mardi 15 octobre 2019 22:46:28

Bonjour,

Je me permets de vous faire part ci-dessous d'un problème concernant la modification du zonage dans le PLUi des terrains qui sont le long du chemin du milieu. La zone 1 au PLU en cours qui était définie en N - secteur de constructibilité limitée - est devenue une zone urbaine à caractère résidentielle. Les parcelles AV0115 et AV0116, qui étaient en zone N est désormais répertoriée comme "zone urbaine à dominante d'activité économique - industrie autorisée - zone Uz dans le PLUi en cours de réalisation ! Ce changement de classement est très préjudiciable pour les raisons suivantes ;

- Qui dit zone industrielle dit augmentation des seuils réglementaires de nuisances de bruit, d'odeur etc ..., le bruit sera plus amplifié à cause des phénomènes de résonance et de réverbération liés aux bâtiments de grande hauteur.
- Baisse de notre qualité de vie suite à ces nouveaux seuils de nuisances et dégradation de notre cadre de vie.
- Baisse de la valeur de nos habitations
- Enlaidissement du GR 224 chemin fréquenté par de nombreux touristes.
- Destruction d'espace naturel
- Disparition d'une prairie qui maintient une respiration pour un bon fonctionnement écologique.
- Création d'une zone industrielle à proximité de la rivière Véronne.
- Enlaidissement de notre cadre de vie. Des entrées de maison vont se situer à quelques mètres seulement des grillages. Pourquoi détruire ce quartier ?

En conséquence, je demande à la commune de maintenir cette parcelle en zone N .

Bien cordialement.

Benoit SEYS

57 ans

113 chemin des Hautes Planches

27500 PONT-AUDEMÉR